



local012

**SOLUTION DE REPORTING,
D'AUDIT & DE PRÉVISION
DE LA MASSE SALARIALE
EN MODE SAAS**

local
nova

Décembre 2023

TABLE DES
MATIÈRES

CHAPITRE 012

ACTUALITÉS FINANCIÈRES 2023-2024

Intégration des revalorisations 2023 en année pleine

Revalorisation du point d'indice	04
Augmentation du SMIC 2023	04

Nouveauté 2023

Prime pouvoir d'achat d'ici fin 2023	06
--------------------------------------	----

Evolutions attendues en 2024

Revalorisation + 5 points d'indice à partir du 1er janvier	08
Évolution des cotisations patronales	08
Augmentation du SMIC en 2024	08

Évolutions des Hors flux

Abonnement transport	10
Compte épargne-temps (CET)	10



01

Intégration des revalorisations 2023 en année pleine

- Revalorisation du point d'indice
- Augmentation du SMIC 2023

Intégration des revalorisations 2023 en année pleine

Revalorisation du point d'indice

Le [décret n° 2023-519 du 28 juin 2023](#) a intégré une hausse de 1,5 % du point d'indice au 1er juillet 2023 et une refonte des grilles indiciaires des catégories C et B correspondant aux indices bruts 367 à 396.



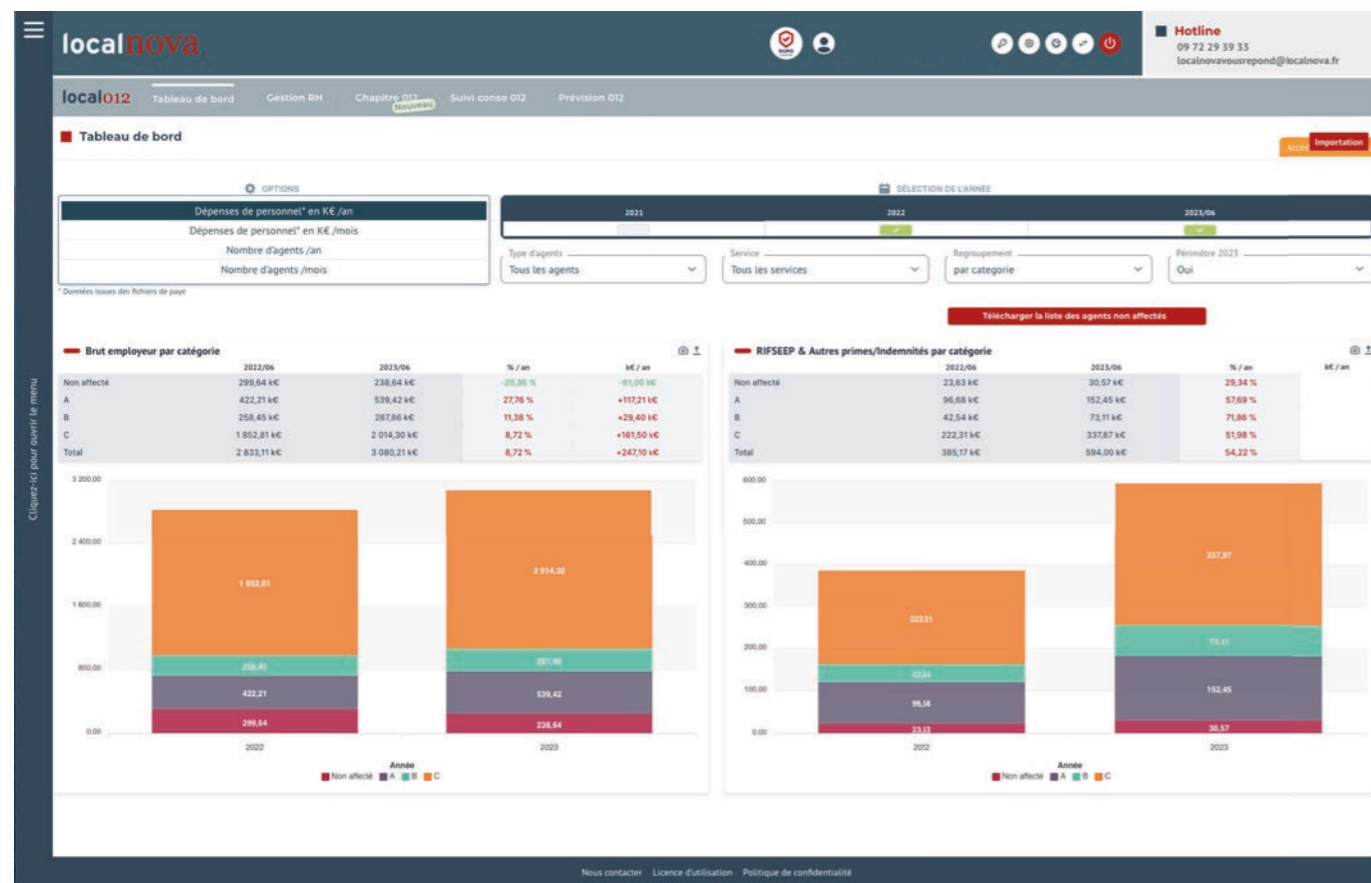
Dans votre plateforme 012, les grilles indiciaires ont été mises à jour et l'évolution du GVT de vos agents est calculée automatiquement

Augmentation du SMIC 2023

Le SMIC horaire brut est passé de 11,27€ à 11,52 € en métropole, Guadeloupe, Guyane, Martinique, à La Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon. À Mayotte, le Smic horaire brut est porté de 8,51 € à 8,70



Dans votre plateforme 012, les projections intègrent cette évolution de taux horaire





02 Nouveauté 2023

- Une prime pouvoir d'achat
d'ici fin 2023

Nouveauté : Une prime pouvoir d'achat d'ici fin 2023

Une prime pouvoir d'achat pourra être mise en place par les employeurs territoriaux dont le montant dépend de la rémunération brute obtenue selon le barème suivant :

Rémunération brute perçues au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime pouvoir d'achat
Inférieur ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Le montant versé est réduit au prorata de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période de référence du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.



LocalNova a développé un calculateur dédié pour vous permettre de définir par agent une enveloppe globale à intégrer dans votre projection



03 Évolutions attendues en 2024

- Revalorisation + 5 points d'indice à partir du 1er janvier
- Évolution des cotisations patronales
- Augmentation du SMIC en 2024

Évolutions attendues en 2024



Revalorisation + 5 points d'indice à partir du 1er janvier

Le décret du 28 juin 2023 prévoit qu'à partir de janvier 2024, l'ensemble des agents publics bénéficieront d'une revalorisation de 5 points d'indice.



Dans votre plateforme 012, les grilles indiciaires ont été mises à jour et l'évolution du GVT de vos agents est calculée automatiquement



Évolution des cotisations patronales

Dans le cadre de la réforme des retraites, le taux de la contribution employeur finançant la CNRACL doit être augmenté d'un point pour atteindre 31,65 %, contre 30,65 % actuellement. Une mesure de compensation est néanmoins attendue.



Cette évolution n'ayant pas été encore officialisée, vous pouvez l'intégrer dans vos projections en modifiant le paramétrage des cotisations



Augmentation du SMIC en 2024

Le Smic sera revalorisé de 1,13% au 1er janvier 2024, portant le salaire minimum brut horaire à 11,65 euros, contre 11,52 euros actuellement



Dans votre plateforme 012, cette évolution est intégrée dans vos projections



04 Évolutions des Hors flux

- Abonnement transport
- Compte épargne-temps (CET)

Évolutions des Hors flux

2023

Abonnement transport

Le taux de prise en charge minimum des abonnements transport est passé de 50 à 75 % au 1er septembre 2023.



A Saisir dans le suivi conso et projection par imputation comptable



2024

Compte épargne-temps (CET)

La revalorisation des forfaits de CET est prévue au 1er janvier 2024 :

- Catégorie A : 150 € bruts par jour (au lieu de 135 €)
- Catégorie B : 100 € bruts par jour (au lieu de 90 €)
- Catégorie C : 83 € bruts par jour (au lieu de 75 €)



A Saisir dans le suivi conso et projection par imputation comptable



local012

localnova

Chapitre 012

Actualités financières 2023-2024

Préparé par

www.localnova-finance.fr

Virginie LAVIGNE THILLY - Directrice commerciale

Coordonnées
LocalNova



7 rue levat
34000 Montpellier



09 72 29 39 33



localnovavousrepond@localnova.fr